



Mariage gris annuler étant en cours de divorce

Par **miriamfff**, le **22/01/2011** à **22:05**

Bonjour,

Victime d'un mariage gris, je suis actuellement en cours de divorce pour violences à mon égard et abandon de domicile depuis 2008, j'ai eu 2 enfants avec lui.

Trop dangereux pour moi et mes enfants, j'ai mis un certain temps à réfléchir à mon avenir et à celui de mes enfants, j'ai subi trop longtemps, et ma seule option c'est qu'il soit expulsé.

Ma question, est-ce que je peux engager une procédure d'annulation de mariage, alors que le divorce est en cours?

Si oui, où m'adresser?

Si non, est-ce qu'il est expulsable malgré le divorce?

C'est une décision très réfléchi, depuis 2006, je songe à toutes les options possibles, donc je vous prie de m'épargner tout jugement.

Aider moi SVP !!!

Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **22/01/2011** à **22:10**

Je ne vois pas ce que va vous apporter la procédure pour annulation, sauf que ça va durer encore plus longtemps et que vous risquez qu'on vous refuse cette annulation.

Avez-vous prévenu la préfecture de la fin de la vie commune et du divorce en cours, pour qu'il ne puisse pas renouveler son titre de séjour ?

Par **miriamfff**, le **22/01/2011** à **22:20**

Oui, en effet, j'ai pris contact avec la Préfecture à plusieurs reprises, la première fois il venait de recevoir sa carte de 10 ans, il m'a frappé et nous a abandonné moi et ma fille, j'ai porté plainte et il lui ont bloqué sa carte de 10 ans, récemment il lui ont octroyé une de 1 an et dernièrement quand il a voulu la renouveler, il lui ont refusé du coup il a fait appel au tribunal administratif qui ont rejeté le refus, je ne sais pas ce qui va se passer maintenant pour lui.

Mais est-ce que en parallèle du divorce je peut demander une annulation du mariage, tout en laissant le divorce tel qu'il est ?

Les personnes qui s'occupe de ça, mettent combien de temps pour voir si il y'a lieu d'annuler le mariage ?

Par **mimi493**, le **22/01/2011** à **23:47**

[citation]Mais est-ce que en parallèle du divorce je peut demander une annulation du mariage, tout en laissant le divorce tel qu'il est ?[/citation]
non

[citation]Les personnes qui s'occupe de ça, mettent combien de temps pour voir si il y'a lieu d'annuler le mariage ?[/citation]

Il faut un jugement donc ça a les délais d'un jugement en TGI, il pourra faire appel si vous obtenez gain de cause. Donc une procédure longue et coûteuse. Vous devrez prouver le vice de consentement, qu'il vous a épousé pour les papiers (votre parole ne suffit pas)

Par **miriamfff**, le **23/01/2011** à **19:48**

Et étant divorcé, sachant qu'il envoi une pension pour ses enfants, qu'il me menace toutes les fois où il me voit mais que ma fille ne désire plus le voir, en effet, elle a été témoin de plusieurs scènes qui ne sont pas de son âge, elle est traumatisée.

Est-ce qu'il risque d'être expulsé?

Par **mimi493**, le **23/01/2011** à **21:43**

Si vous êtes Française, il est parent d'un enfant français donc même avec l'annulation il ne sera pas expulsé, tant qu'il paye la pension alimentaire et donc il exigera de voir sa fille durant ses DVH que votre fille le veuille ou non

Vous avez fait le choix d'épouser un sans-papier ou de faire venir un étranger de son pays, et en plus vous avez fait un gosse avec. Il va falloir assumer.

Par **commonlaw**, le **24/01/2011** à **18:38**

[citation]Vous avez fait le choix d'épouser un sans-papier ou de faire venir un étranger de son pays, et en plus vous avez fait un gosse avec. Il va falloir assumer. [/citation]

Effectivement, c'est très scandaleux de faire un gosse avec son conjoint, surtout s'il est étranger!!

Par **kingdom**, le **03/06/2011** à **13:08**

C'est une situation très difficile, il me semble que vous avez un délai pour faire annuler votre mariage. Je vous conseil le forum ci-dessous contre le mariage gris. Moi j'ai été arnaquer aussi et ils m'ont bien aider.

Bon courage